



Rapport de la Présidente

Commission permanente du
vendredi 14 février 2020

6^{ème} Commission

N° CP-2020-2-6-7

Service instructeur

DEVI - Service de l'Environnement et de
l'Agriculture

Service consulté

SOUTIEN A L'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT EXAMEN DES DEMANDES DE SUBVENTION

Résumé : Le présent rapport propose la répartition des crédits de fonctionnement et d'investissement entre les diverses associations du programme d'éducation à l'environnement, fédéré autour de l'Association Régionale pour l'Initiation à l'Environnement et à la Nature en Alsace.

Le montant des subventions proposé s'élève à 763 620 € au titre du fonctionnement et à 22 762 € au titre de l'investissement.

Il vous est proposé de donner un accord favorable à l'ensemble de ces subventions.

Par délibération du Conseil départemental n° CD-2019-6-6-1 du 13 décembre 2019 relative à la Politique de l'Environnement et du Cadre de Vie, une autorisation de programme nouvelle de 30 000 € a été inscrite pour le programme d'éducation à l'environnement, ainsi que des crédits de paiement de 30 000 € en investissement et de 763 990 € en fonctionnement au titre des dépenses indirectes et 2 800 000 € en recettes de fonctionnement.

Le présent rapport est relatif aux propositions d'actions 2020 dans le cadre de la politique alsacienne concertée d'éducation à l'environnement et au développement durable.

Le tableau figurant en annexe 1 détaille les actions qu'il vous est proposé de mener dans le cadre du programme de soutien à l'éducation à l'environnement qui permet d'harmoniser les interventions des collectivités territoriales en faveur des structures d'éducation à l'environnement et au patrimoine naturel alsacien. Ce programme permet d'apporter une aide aux centres existants pour leurs différentes actions et la réalisation des journées-enfants qui sont programmées.

L'Association Régionale pour l'Initiation à l'Environnement et à la Nature en Alsace (ARIENA) fédère de nombreuses structures alsaciennes intervenant dans la sensibilisation et la formation à l'environnement et au patrimoine naturel. Elle a assuré, comme chaque année, le regroupement des actions proposées par ces structures afin que les collectivités puissent décider, de manière coordonnée, du programme alsacien de sensibilisation à l'environnement 2020.

A l'exception des Centres d'Initiation à la Nature et à l'Environnement (CINE) et assimilés et de leur tête de réseau l'ARIENA, toutes les dotations associatives ont été diminuées de 30 % en 2016 puis reconduites les trois années suivantes. Pour 2020, il est globalement proposé la reconduction des aides afin de mener à bien les programmes prévus, pour ne pas générer de difficultés d'équilibre des membres du réseau, lesquels fonctionnent à flux tendu depuis plusieurs années (fonds de roulement moyen inférieur à 2 mois de trésorerie).

Le volume d'activités d'animation, calculé en « journées-participants », se maintient à un niveau élevé, soit plus de 93 000 journées réalisées dans le Haut-Rhin pour plus de 102 000 personnes accueillies.

Conformément à la réglementation en vigueur (décret n° 2001-495 du 6 juin 2001), une convention est établie pour toutes les associations bénéficiant de subventions départementales supérieures, égales ou proches de 23 000 €. Les conventions annuelles sont annexées au présent rapport. Pour l'Ecomusée d'Alsace, la convention annuelle, votée le 17 janvier 2020 (délibération n°CP-2020-1-7-2) et établie par la DECS, inclut la subvention au titre de l'éducation à l'environnement, le montant annuel étant voté en Commission Permanente. La convention concernant la Petite Camargue Alsacienne inclut les montants alloués au titre du présent dispositif en faveur de l'éducation à l'environnement mais aussi les aides accordées dans le rapport « Soutien à la vie associative et au collectivités ».

Les projets d'équipements sont essentiellement orientés sur les équipements pédagogiques, le renouvellement des parcs informatiques et les équipements d'accueil.

Néanmoins, pour information, trois structures nous ont fait part de projets qui pourraient démarrer en 2020 ou 2021 et qui feront l'objet d'une présentation détaillée le moment venu en commission thématique, à savoir :

- ARIENA : achat et réhabilitation d'un ancien entrepôt pour leur siège, leurs bureaux et leurs salles de formation et d'activités (1,6 M€). Les négociations avec le vendeur et les dernières études techniques sont en cours,
- Petite Camargue Alsacienne : création d'un bâtiment accueillant les bureaux et les salles d'activité du Centre d'Initiation à la Nature et à l'Environnement (2,3 M€). L'ADAUHR a réalisé la phase 1 de l'étude,
- le LUPPACHHOF : extension de leur activité au-delà de la RD 473. Début de la réflexion.

Ces propositions d'attribution de subventions ont été préparées conformément aux crédits prévus dans le cadre du BP 2020 et ont obtenu un avis favorable de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie réunie le 10 janvier 2020.

Les tableaux joints en annexe détaillent la répartition des subventions pour chacun des organismes listés ci-dessus, ainsi que leur modalité de versement.

Au regard de ces éléments, je vous propose :

- d'approuver la répartition des crédits et les montants des subventions et d'autoriser leur versement aux maîtres d'ouvrage et associations concernées, selon les tableaux récapitulatifs joints en annexes 1 et 2 au présent rapport, répartis comme suit :
 - en fonctionnement, une dépense globale de 737 020 € à prélever sur le programme C731 au chapitre 65, fonction 738, nature 6574 et une dépense de 26 600 € destinée à MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION pour les animations du zoo, à prélever sur le programme C731 au chapitre 65, fonction 738, nature 65734,
 - en investissement, une dépense globale de 22 762 €, les crédits nécessaires étant imputés sur le programme C231 au chapitre 204, fonction 738, nature 20421,
- d'approuver le montant des subventions susmentionnées, leurs bénéficiaires et les modalités de leur versement tels que ces informations figurent dans les tableaux joints en annexe 2 au présent rapport,
- d'approuver les conventions jointes au présent rapport, à conclure avec certains bénéficiaires de subventions et de m'autoriser à les signer.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT